



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Association Don Bosco

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Association Don Bosco

Rue Ingénieur Jacques Frimot - Mescoat - 29800 Landerneau

Ce rapport contient 8 pages

Référence : JLM-JDB-BN-SB



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Association Don Bosco

Siège social : Rue Ingénieur Jacques Frimot - Mescoat - 29800 Landerneau

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de l'association Don Bosco,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il nous appartient de vous communiquer certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Première convention

- **Personne concernée :** Monsieur Rannou, Président de l'Association Don Bosco.
- **Nature et objet :** Avance financière de l'Association Don Bosco à la S.C.I. Océane dans le but de financer le démarrage de l'activité, selon contrat de prêt signé le 18 juin 2018.
- **Modalités :** Le montant de l'avance financière accordée à la S.C.I. Océane s'élève, au 31 décembre 2018, à 500 000 €. Celle-ci porte intérêts au taux de 1 %. Le prêt, consenti moyennant un remboursement intégral en date du 31 décembre 2018, n'a pas été remboursé à la date prévue.

Les produits financiers comptabilisés pour l'exercice 2018 s'élèvent à 3 048 €

Deuxième convention

- **Personne concernée :** Monsieur Rannou, Président de l'Association Don Bosco.
- **Nature et objet :** Avance financière complémentaire de l'Association Don Bosco à la S.C.I.C. L'Assiette Coopérative, dans l'attente du déblocage d'un prêt de 110 000 € courant Janvier 2019.
- **Modalités :** Le montant de cette avance financière accordée à la S.C.I.C. L'Assiette Coopérative s'élève, au 31 décembre 2018, à 112 510 €. Celle-ci porte intérêts au taux de 1 %.

Troisième convention

- **Personne concernée :** Monsieur Rannou, Président de l'Association Don Bosco.
- **Nature et objet :** Avances financières de l'Association Don Bosco à la S.C.I.C. En Jeux d'Enfance, en partie dans l'attente du versement du CICE 2014-2017.
- **Modalités :** Le montant des avances financières accordées à la S.C.I.C. En Jeux d'Enfance s'élève, au 31 décembre 2018, à 550 000 €. Celles-ci portent intérêts au taux de 1 %.

Aucun intérêt comptabilisé au titre de l'exercice.

Quatrième convention

- **Personne concernée :** Monsieur Rannou, Président de l'Association Don Bosco.
- **Nature et objet :** Avance financière de l'Association Don Bosco à la S.C.I.C Coopérative Emploi Service, dans le but de financer le démarrage de l'activité, selon contrat de prêt en date du 19 janvier 2018.
- **Modalités :** Le montant de l'avance financière accordée à la S.C.I.C Coopérative Emploi Service s'élève, au 31 décembre 2018, à 20 000 €. Celle-ci porte intérêts au taux de 2 % par année. Le prêt est consenti moyennant son remboursement intégral en date du 31 décembre 2020.

Cinquième convention

- **Personne concernée :** Monsieur Rannou, Président de l'Association Don Bosco.
- **Nature et objet :** Abandon de compte courant de l'Association Don Bosco au G.I.E. Buanderie du Leck, afin de permettre un apurement des pertes antérieures et consolider les capitaux propres du G.I.E.
- **Modalités :** Le montant de l'abandon de compte courant accordé au G.I.E. Buanderie du Leck s'élève, au 31 décembre 2018, à 100 000 €. Il s'agit d'un abandon de créance définitif, sans clause de retour à meilleure fortune.

Sixième convention

- Nature et objet : Mise à disposition de personnel de l'Association Don Bosco à la S.C.I.C. En Jeux d'Enfance, afin de répondre aux besoins temporaires de la S.C.I.C. En Jeux d'Enfance.

- Modalités : Le montant facturé s'élève, au 31 décembre 2018, à 42 351 €. Soit les personnes suivantes :
 - Mme Jocelyne QUENTEL : du 01/07/2018 au 31/12/2021.
 - Mme Anne CAILLOT : du 01/07/2018 au 31/08/2019.
 - Mme Cécile ROBERT : du 01/07/2018 au 30/04/2019.

Ces mises à disposition pourront faire l'objet d'une prolongation ou d'une réduction éventuelle.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du Code de l'Action Sociale et des Familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Première convention

- **Personne concernée :** Monsieur Rannou, Président de l'Association Don Bosco.
- **Nature et objet :** Caution solidaire de l'Association Don Bosco en garantie d'un emprunt de 1 265 000 € souscrits par la S.C.I. Océane.
- **Modalités :** Le montant cautionné s'élève à 1 052 582 € au 31 décembre 2018.

Deuxième convention

- **Nature et objet :** Rémunérations versées visées aux articles L.313-25 et R.314-59 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- **Modalités :** Le total des rémunérations versées aux cadres dirigeants salariés de l'association s'élève à 691 404 € au titre de l'année 2018.

Troisième convention

- **Personne concernée :** Monsieur Rannou, Président de l'Association Don Bosco.
- **Nature et objet :** Avance financière de l'Association Don Bosco au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Groupement de Coopération Complexe de Kerlaouen ».
- **Modalités :** Le montant des avances financières accordées au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Groupement de Coopération Complexe de Kerlaouen » s'élève, au 31 décembre 2018, à 600 000 €. Celles-ci portent intérêts au taux de 1 %.

Les produits financiers comptabilisés pour l'exercice 2018 s'élèvent à 6 000 €.

Quatrième convention

- **Personne concernée :** Monsieur Rannou - Monsieur Jezequel.
- **Nature et objet :** Avance financière de 300 000 € consentie par l'association Don Bosco au profit de la S.C.I.C. L'Assiette Coopérative selon la convention signée le 2 janvier 2018.

Cette avance financière, remboursable au 31 décembre 2020, porte intérêts au taux de 1 %.

- **Modalités :** Le montant de cette avance consentie par l'Association Don Bosco à la S.C.I.C. L'Assiette Coopérative s'élève à 300 000 € au 31 décembre 2018.

Les produits financiers comptabilisés pour l'exercice 2018 s'élèvent à 3 000 €.

Quimper, le 14 juin 2019
KPMG S.A.



Jean-Loïc Moullec
Commissaire aux comptes
Associé, Directeur Bretagne Océan



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Association Don Bosco

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
Association Don Bosco
Rue Ingénieur Jacques Frimot - Mescoat - 29800 Landerneau
Ce rapport contient 19 pages
Référence : JLM-JDB-BN-SB

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Association Don Bosco

Siège social : Rue Ingénieur Jacques Frimot - Mescoat - 29800 Landerneau

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de l'association Don Bosco,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Don Bosco relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Comme indiqué dans la note de l'annexe relative aux faits caractéristiques de l'exercice et conformément au traité d'apport partiel d'actif du 1er Juillet 2018, approuvé par votre Assemblée Générale du 29 juin 2018, l'association Don Bosco a procédé au profit de la S.C.I.C. En Jeux d'Enfance à un apport partiel d'actifs. Dans le cadre des appréciations auxquelles nous avons procédé, nous avons examiné les opérations de publicité et d'enregistrement au Greffe du Tribunal de Commerce : ces opérations sont en cours de régularisation à ce jour. Nous ne sommes donc pas en mesure de nous prononcer sur la comptabilisation de cette opération sur l'exercice 2018.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Quimper, le 14 juin 2019

KPMG S.A.



Jean-Loïc Moullec
Commissaire aux comptes
Associé, Directeur Bretagne Océan

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	31 466.21	31 094.98	371.23	1 216.58	845.35	69.49
	Frais de recherche et de développement	110 359.10	64 914.00	45 445.10	52 492.66	7 047.56	13.43
	Concessions, Brevets et droits similaires	242 059.91	177 053.78	65 006.13	66 234.09	1 227.96	1.85
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	92 225.77	110.86	92 114.91	103 448.26	11 333.35	10.96
	Constructions	7 195 311.43	4 434 516.75	2 760 794.68	3 069 256.48	308 461.80	10.05
	Installations techniques Matériel et outillage	2 759 309.76	2 144 410.85	614 898.91	636 708.44	21 809.53	3.43
	Autres immobilisations corporelles	6 878 975.82	4 597 190.62	2 281 785.20	2 149 639.57	132 145.63	6.15
	Immobilisations en cours	15 203.13		15 203.13	26 900.67	11 697.54	43.48
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	51 000.00	15 000.00	36 000.00	16 000.00	20 000.00	125.00	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts	420 000.00		420 000.00	400 000.00	20 000.00	5.00	
Autres immobilisations financières	388 869.82		388 869.82	376 220.70	12 649.12	3.36	
Total I	18 184 780.95	11 464 291.84	6 720 489.11	6 898 117.45	177 628.34	2.58	
Comptes de liaison							
Total II	2 672 271.31		2 672 271.31	2 164 948.03	507 323.28	23.43	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	1 571.74		1 571.74	1 890.38	318.64	16.86
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	388.88		388.88	333.60	55.28	16.57
	Marchandises	4 639.99		4 639.99	5 287.48	647.49	12.25
	Avances et acomptes versés sur commandes	482.70		482.70	2 246.40	1 763.70	78.51
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	2 126 419.91	30 416.71	2 096 003.20	1 650 656.31	445 346.89	26.98
	Autres créances	5 607 259.62		5 607 259.62	4 212 452.97	1 394 806.65	33.11
Valeurs mobilières de placement	100 000.00		100 000.00	1 050 308.01	950 308.01	90.48	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	4 400 699.95		4 400 699.95	4 359 314.71	41 385.24	0.95	
Charges constatées d'avance (3)	29 000.36		29 000.36	36 910.67	7 910.31	21.43	
Total III	12 270 463.15	30 416.71	12 240 046.44	11 319 400.53	920 645.91	8.13	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	5 820.00		5 820.00	5 820.00		
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	33 133 335.41	11 494 708.55	21 638 626.86	20 388 286.01	1 250 340.85	6.13	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	2 646 895.11		2 646 895.11			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	3 275 143.21		3 275 143.21			
	Report à nouveau	1 602 774.64		2 227 512.83		624 738.19	28.05
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	617 738.57		496 622.54		1 114 361.11	224.39
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	278 522.47		150 406.82		128 115.65	85.18	
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	223 441.21		336 638.41		113 197.20	33.63	
Provisions réglementées	692 549.94		683 846.46		8 703.48	1.27	
Droit des propriétaires							
Total I	4 338 993.79		5 061 226.08		722 232.29	14.27	
	Comptes de liaison		Total II				
		2 672 271.31		2 151 390.03		520 881.28	24.21
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	901 323.88		1 273 113.00		371 789.12	29.20
	Provisions pour charges	797 224.90		227 475.30		569 749.60	250.47
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	86 703.76		171 617.20		84 913.44	49.48
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	1 785 252.54		1 672 205.50		113 047.04	6.76	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	5 727 752.33		4 050 820.00		1 676 932.33	41.40
	Emprunts et dettes financières divers	5 377.67		611.86		4 765.81	778.91
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	891 065.77		2 191 533.77		1 300 468.00	59.34
	Dettes fiscales et sociales	4 027 758.05		4 722 833.21		695 075.16	14.72
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	2 140 412.43		228 492.38		1 911 920.05	836.75
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	49 742.97		309 173.18		259 430.21	83.91
	Total IV	12 842 109.22		11 503 464.40		1 338 644.82	11.64
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	21 638 626.86		20 388 286.01		1 250 340.85	6.13

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

12 792 366.25 11 194 291.22

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

2 547 608.99 519 224.34

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	878 929.57		517 028.96		361 900.61	70.00
Production stockée	55.28		152.80		97.52	63.82
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	3 885 455.51		5 145 404.30		1 259 948.79	24.49
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	506 229.17		283 976.51		222 252.66	78.26
Collectes	260 941.84		216 610.19		44 331.65	20.47
Cotisations						
Autres produits	43 377 101.98		44 298 633.36		921 531.38	2.08
Total I	48 908 713.35		50 461 806.12		1 553 092.77	3.08
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	553.32				553.32	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	966.13		864.80		101.33	11.72
Autres achats et charges externes	11 597 518.95		11 833 824.09		236 305.14	2.00
Impôts, taxes et versements assimilés	2 383 625.39		2 431 086.73		47 461.34	1.95
Salaires et traitements	24 131 764.37		25 127 826.22		996 061.85	3.96
Charges sociales	9 295 018.82		9 379 592.50		84 573.68	0.90
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 160 039.20		1 143 653.59		16 385.61	1.43
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	3 923.91		173.82		3 750.09	NS
Pour risques et charges : dotations aux provisions	246 159.20		255 684.73		9 525.53	3.73
Subventions accordées par l'association	145.85		197.66		51.81	26.21
Autres charges (2)	365 899.09		338 176.95		27 722.14	8.20
Total II	49 185 614.23		50 511 081.09		1 325 466.86	2.62
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	276 900.88		49 274.97		227 625.91	461.95
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			17 421.93		17 421.93	100.00

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations	21 345.61		9 123.97		12 221.64	133.95
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés			23.06		23.06	100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	21 345.61		9 147.03		12 198.58	133.36
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés	110 568.62		109 403.48		1 165.14	1.06
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	110 568.62		109 403.48		1 165.14	1.06
2. Résultat financier (V-VI)	89 223.01		100 256.45		11 033.44	11.01
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	366 123.89		166 953.35		199 170.54	119.30
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	311 007.96		1 453 432.63		1 142 424.67	78.60
Produits exceptionnels sur opérations en capital	121 047.58		623 182.89		502 135.31	80.58
Reprises sur provisions et transferts de charges	25 248.52		270 000.00		244 751.48	90.65
Total VII	457 304.06		2 346 615.52		1 889 311.46	80.51
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	275 425.24		774 359.22		498 933.98	64.43
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	59 558.90		535 213.21		475 654.31	88.87
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	373 808.60		273 787.00		100 021.60	36.53
Total VIII	708 792.74		1 583 359.43		874 566.69	55.23
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	251 488.68		763 256.09		1 014 744.77	132.95
Impôts sur les bénéfices (IX)	126.00		3 963.00		3 837.00	96.82
Total des produits (I+III+V+VII)	49 387 363.02		52 817 568.67		3 430 205.65	6.49
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	50 005 101.59		52 225 228.93		2 220 127.34	4.25
Solde intermédiaire	617 738.57		592 339.74		1 210 078.31	204.29
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			73 270.00		73 270.00	100.00
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			168 987.20		168 987.20	100.00
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	617 738.57		496 622.54		1 114 361.11	224.39

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

OCEANE PME

2 Rue Jacques Brel

ZC du Plénéo

56100 LORIENT

02.97.83.96.01

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Cession partielle d'actif au profit de la SCIC EJE au 01/07/2018.

Décomposition du résultat comptable 2018, à savoir :

Résultat secteur taxable : -531 019€

Résultat secteur exonéré : - 86 720€

Résultat de l'association : - 617 739€

Par ailleurs, cette année, Moulin Mer et les crèches (pour le premier semestre 2018) sont intégralement fiscalisés.

Cela a une incidence sur la tva, la taxe sur les salaires, la taxe apprentissage, le crédit d'impôt compétitivité emploi et sur l'impôt sur les sociétés.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Informations générales complémentaires

APPLICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

1. PLAN COMPTABLE GENERAL

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.1. Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévus par le plan comptable des associations et fondations; du plan comptable des établissements publics sociaux et médico-sociaux désigné M22; et du plan comptable général.

1.2. Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2007, paru au JORF n°0012 du 15 janvier 2008, fixant le cadre normalisé de présentation du compte administratif des établissements et services sociaux et médico-sociaux prévu à l'article R. 314-49 du code de l'action sociale et des familles.

- Sont abrogés :

1. l'arrêté du 30 janvier 2004 fixant le cadre normalisé de présentation du compte administratif prévu à l'article R. 314-49 du code de l'action sociale et des familles;

2. l'arrêté du 18 janvier 2007 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2004 relatif au cadre normalisé de présentation du compte administratif prévu à l'article R. 314-49 du code de l'action sociale et des familles.

2 - SPECIFICITES RESULTANT DE L'INSTRUCTION COMPTABLE M22

L'association DON BOSCO exerçant ses activités dans les secteur sanitaire et social,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

est tenue de présenter des budgets ainsi que des comptes administratifs en application de l'instruction M22, relatif à la gestion budgétaire et comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Les comptes annuels de l'association dérogent donc sur certains points aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels à savoir :

2.1 RESERVES ET PROVISIONS REGLEMENTEES :**2.1.1 RESERVE DE TRESORERIE :**

La réserve de trésorerie figurant au bilan comprend :

a) Réserves réglementées:

Dotation par affectation d'un tiers excédents : 1 343 397€

b) Provisions réglementées

Dotation par majoration du prix de journée : 354 181€

La RESERVE DE TRESORERIE atteint : 1 697 578€

2.1.2 DIFFERENCE SUR LA REALISATION D'ELEMENTS D'ACTIF :

Ce compte crédité du montant des plus-values sur cession des immobilisations par débit du compte 687461.

Le montant des moins-values de cession d'immobilisations doit faire l'objet en priorité d'une reprise au débit du compte 148610 en contrepartie du compte 787461.

3 - PROVISION CONGES PAYES

La provision pour congés payés antérieure au 31/12/14 était calculée forfaitairement à 10% de la masse salariale du 01/06 au 31/12. Pour l'exercice 2018, la provision intègre le décompte réel des droits acquis.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	134 822	15 139
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	229 805	27 370
Terrains		105 584	2 662
Constructions sur sol propre		3 396 202	22 577
Installations générales agencements aménagements des constructions		3 862 145	772 519
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 778 271	247 250
Installations générales agencements aménagements divers		2 116 052	437 018
Matériel de transport		3 072 839	167 567
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 613 312	314 952
Emballages récupérables et divers		37 912	5 699
Immobilisations corporelles en cours			15 203
	TOTAL	16 982 317	1 985 448
Autres participations			51 000
Prêts, autres immobilisations financières			809 200
	TOTAL		860 200
	TOTAL GENERAL	17 346 944	2 888 157

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL		8 136	141 825	141 825
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		15 115	242 060	242 060
Terrains			16 021	92 226	92 226
Constructions sur sol propre				3 418 779	3 418 779
Installations générales agencements aménagements constr.			858 131	3 776 533	3 776 533
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			266 212	2 759 310	2 759 310
Installations générales agencements aménagements divers			218 587	2 334 483	2 334 483
Matériel de transport			360 640	2 879 765	2 879 765
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			274 992	1 653 272	1 653 272
Emballages récupérables et divers			32 156	11 456	11 456
Immobilisations corporelles en cours				15 203	15 203
	TOTAL		2 026 739	16 941 026	16 941 026
Autres participations				51 000	51 000
Prêts, autres immobilisations financières				809 200	809 200
	TOTAL			860 200	860 200
	TOTAL GENERAL		2 049 991	18 185 111	18 185 111

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	81 113	17 926	3 031	96 008
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	163 571	25 782	12 291	177 062
Terrains		2 136	640	2 665	111
Constructions sur sol propre		1 783 260	136 741		1 920 001
Installations générales agencements aménagements constr.		2 383 330	334 366	203 180	2 514 516
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 141 563	183 056	180 239	2 144 381
Installations générales agencements aménagements divers		1 256 075	146 519	129 462	1 273 132
Matériel de transport		2 264 849	258 036	285 096	2 237 789
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 133 509	153 805	207 228	1 080 086
Emballages récupérables et divers		36 455	2 043	32 156	6 342
	TOTAL	11 001 176	1 215 207	1 040 027	11 176 357
	TOTAL GENERAL	11 245 861	1 258 916	1 055 349	11 449 427

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	17 926				
Autres immob.incorporelles TOTAL	25 782				
Terrains	640				
Constructions sur sol propre	136 741				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	334 366				
Instal.techniques matériel outillage indus.	183 056	0			
Instal.générales agenc.aménag.divers	146 519				
Matériel de transport	258 036				
Matériel de bureau informatique mobilier	153 805				
Emballages récupérables et divers	2 043				
	TOTAL	1 215 207	0		
	TOTAL GENERAL	1 258 915	0		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	683 846	11 652	2 949		692 550
TOTAL	683 846	11 652	2 949		692 550

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pertes sur marchés à terme	874 982	300 880	359 162		816 700
Pensions et obligations similaires	128 509	344 077	136 484		336 102
Gros entretien et grandes révisions	98 966				98 966
Autres provisions pour risques et charges	398 131	760 844	712 194		446 781
TOTAL	1 500 588	1 405 801	1 207 841		1 698 549

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations corporelles	22 500		22 500		
Sur autres immobilisations financières	15 000				15 000
Sur comptes clients	32 329	4 108	6 021		30 417
Autres provisions pour dépréciation	52 607		52 607		
TOTAL	122 436	4 108	81 127		45 417
TOTAL GENERAL	2 306 871	1 421 561	1 291 917		2 436 515

Dont dotations et reprises					
d'exploitation		250 083	474 153		
exceptionnelles		373 809	25 249		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	420 000	420 000	
Autres immobilisations financières	388 870	388 870	
Clients douteux ou litigieux	30 417	30 417	
Autres créances clients	2 096 003	2 096 003	
Personnel et comptes rattachés	94 331	94 331	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	889	889	
Impôts sur les bénéfices	812 990	812 990	
Taxe sur la valeur ajoutée	4	4	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	715 608	715 608	
Divers état et autres collectivités publiques	1 276 845	1 276 845	
Groupe et associés	513 010	513 010	
Débiteurs divers	4 865 854	4 865 854	
Charges constatées d'avance	29 000	29 000	
TOTAL	11 243 821	11 243 821	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	20 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 548 312	2 548 312		
Emprunts et dettes financières divers	3 185 521	576 035	1 699 110	910 376
Fournisseurs et comptes rattachés	891 066	891 066		
Personnel et comptes rattachés	1 342 914	1 342 914		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 049 192	2 049 192		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 853	2 853		
Autres impôts taxes et assimilés	632 799	632 799		
Autres dettes	2 140 412	2 140 412		
Produits constatés d'avance	49 743	49 743		
TOTAL	12 842 812	10 233 326	1 699 110	910 376

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

L'amortissement a été calculé selon le mode linéaire sur la durée de vie retenue par les organismes financeurs.

A1 RAPPEL :

L'association DON BOSCO a mis en oeuvre au 31 décembre 2007 les deux règlements comptables sur les actifs applicables depuis les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 à savoir :

- Amortissement et dépréciation des actifs (Règlement CRC 2002-10)
- Définition, évaluation et comptabilisation des actifs (Règlement CRC 2004-06).

Ces dispositions ont été exclusivement appliquées aux ensembles immobiliers dont l'association est propriétaire compte tenu de leurs incidences significatives sur ce seul poste de l'actif immobilisé.

L'application des ces 2 règlements sur les actifs s'est traduite par la ventilation des constructions en 4 composants:

- Le gros oeuvre (fondations, murs, planchers, toitures ...),
- La façade et l'étanchéité,
- Les installations générales (inst. téléphone, chauffage et climat. inst. électr., ascenseurs, ...),
- Les agencements intérieurs (menuiserie, peinture, moquette, tapisserie, revêtement mural, vitrerie, cloisons fixes, ...).

Cette ventilation a été réalisée au cas par cas par établissement en privilégiant la décomposition du coût d'entrée de la construction à l'origine, le cas-échéant, c'est la ventilation forfaitaire admise par l'Administration Fiscale pour les logements collectifs qui a été appliquée, à savoir :

Gros oeuvre (50%), Façade, étanchéité (10%), Installations générales techniques (20%) et Agencements intérieurs (20%).

Afin de respecter mes contraintes budgétaires spécifiques au secteur sanitaire et social

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

et par dérogation aux 2 règlements sur les actifs, les plans d'amortissement de constructions n'ont pas été modifiés.

La durée d'amortissement retenue est donc la durée budgétaire et non la durée d'utilisation pour l'association.

Catégorie	Mode	Durée
Frais d'établissement	Linéaire	7 ans
Brevet, licences	Linéaire	3 à 15 ans
Constructions	Linéaire	A1
Installations gén. et agencés	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

La loi du 23 mai 2006 - article 20 stipule que les associations dont le budget annuel est supérieur à 153K€ et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriales dont les montant est supérieur à 50K€ doivent publier chaque année dans les comptes financiers les rémunérations de ses 3 plus hautes dirigeants bénévoles et salariés ainsi que les avantages en nature.

La rémunération brute avantage en nature inclus des trois plus hautes cadres dirigeants s'est élevée à 249 313 euros au titre de l'exercice.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	85
Agents de maîtrise et techniciens	376
Employés	329
Ouvriers	31
Total	821

Baisse des effectifs liée à la cession partielle d'actif au profit de la SCIC EJE au 01/07/2018.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	1 306 923
- Emprunt NEF - Garantie SOGAMA à hauteur de - 50% du capital restant dû	699 961
- Emprunt NEF - Garantie SOGAMA à hauteur du - capital restant dû	606 962
Total	1 306 923

Engagements financiers**Engagements donnés**

Autres engagements donnés :	1 052 582
Caution de Don Bosco pour le prêt de 1265K€ souscrit par la SCI Océane :	
Capital restant dû au 31/12/2018	1 052 582
Total (1)	1 052 582

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une partie des IFC est provisionnée, cela concerne les dispositifs de crèches et de l'insertion.

Au niveau de la gestion propre de la structure, la provision a été portée dans les comptes à 336 102€ pour les établissements en gestion propre, à sa voir :

Services Techniques 27 694€

Moulin Mer 25 872€

EIPF (conventionnée) 90 767€

Emergence 138 534€

Direction mobilité 53 235€

TOTAL 336 102€

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	591 702
55 à 59 ans	6 à 10 ans	1 091 529
45 à 54 ans	11 à 20 ans	1 601 802
35 à 44 ans	21 à 30 ans	573 127
moins de 35 ans	plus de 30 ans	127 060
Engagement total		3 985 220

Hypothèses de calculs retenues

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- table de mortalité : TV88/90
- taux d'actualisation : 2%
- initiative de départ : salarié
- progression des salaires : 0.5%
- taux de rotation du personnel : 1%

Liste des filiales et participations

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SCI OCEANE	1 000	201 415	99.00	990			172 800	78 794		
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- GIE DU LECK	40 000	242 620	40.00	16 000		164 000	1 216 601	14 422		
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels